Envoyé en préfecture le 07/10/2016
Reçu en préfecture le 07/10/2016
Affiché le
ID : 035-213503634-20161004-2016_117-DE

Pont-Péan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70 Fax. 02 99 52 86 76
mairie@pontpean.fr

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 22

L'an deux mil seize, le 4 octobre à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 28 septembre 2016, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GAUDIN, Maire.

PRESENTS : Jean-Luc GAUDIN, Armel TREGOUËT, Michel DEMOLDER, Stéphane MENARD, Valérie FORNARI, Frédéric TREGUIER, Yannick CAIRON, Adolphe AZUAGA, Agnès GUILLET, Marie-Hélène OGER, Dominique HUET, Dominique CANNESSON, Calixte TIENDRÉBÉOGO, Pascal COULON, Dominique BARON, David LOUBARESSE.
PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE : Muriel BLOUIN a donné pouvoir à Valérie FORNARI, Cécile GIBBES a donné pouvoir à Frédéric TREGUIER, Karina GUERRIER a donné pouvoir à Armel TREGOUET, Karine RICHARD a donné pouvoir à Marie-Hélène OGER, Antoine CRENN a donné pouvoir à Pascal COULON, Amélie BERNARD a donné pouvoir à Adolphe AZUAGA.
ABSENTS EXCUSÉS : Muriel BLOUIN, Cécile GIBBES, Karina GUERRIER, Karine RICHARD, Antoine CRENN, Amélie BERNARD.
ABSENTS : Catherine SEIGNEUR, Valérie DERISBOURG, Audrey MARCHIX, Bérengère TURMEL, Mélanie JOUET.
SECRETAIRE : Pascal COULON.

N°2016-117 Aménagement urbain – Projet de ZAC Centre / Fontaine Blanche / Bétuaudais – Etude d'impact - Bilan de la mise à disposition du public

Michel DEMOLDER, Adjoint à l'Urbanisme, a exposé ce qui suit :
Par délibérations n°2011-53 et n°2011-55 en date du 3 mai 2011, le conseil municipal de Pont-Péan a approuvé les objectifs généraux et les modalités de la concertation relatifs aux études préalables des projets d'aménagement Centre-Ville/Bellevue et Bétuaudais/Cormiers/La Mine.
Ces études préalables ont finalement permis d'envisager un projet de ZAC multi-sites qui se développerait sur trois secteurs : le centre, la fontaine blanche et la bétuaudais et dont l'appellation serait la ZAC Centre/Fontaine Blanche/Bétuaudais.
La réforme des études d'impact résultant de la loi n°2010-788 du 10 juillet 2010 et de son décret d'application n°2011-2019 du 29 décembre 2011 est entrée en vigueur depuis le 1er juin 2012. Désormais, lorsqu'un projet d'aménagement nécessitant une étude d'impact n'est soumis ni à enquête publique, ni à une autre procédure de consultation du public, le maître d'ouvrage met à la disposition du public, avant toute décision d'autorisation, d'approbation ou d'exécution, l'étude d'impact relative au projet.
Dans ce cadre, l'étude d'impact a été transmise le 25 avril 2016 à l'Autorité de l'Etat compétente en matière d'environnement qui en a accusé réception le 26 avril 2016. Elle a rendu son avis le 24 juin 2016.

Par délibération en date du 7 juin 2016, le conseil municipal de Pont-Péan a approuvé les modalités de la mise à disposition du public de l'étude d'impact relative au projet de ZAC Centre/Fontaine Blanche/Bétuaudais.
Conformément aux articles L.122-1-1 et R.122-11 du Code de l'Environnement, le dossier de création de la ZAC Centre/Fontaine Blanche/Bétuaudais, constitué de l'étude d'impact, de l'avis de l'autorité environnementale et du mémoire en réponse a été mis à disposition du public préalablement à son approbation à compter du 4 juillet 2016 jusqu'au 16 septembre 2016, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00, le samedi de 9h00 à 12h00 en Mairie de Pont-Péan – à l'accueil – 2, avenue du chemin vert – 35131 PONT-PEAN (nota : fermé le samedi en juillet et août).

Envoyé en préfecture le 07/10/2016
Reçu en préfecture le 07/10/2016
Affiché le
ID : 035-213503634-20161004-2016_117-DE

Toute personne a pu consigner ses observations sur un registre ouvert à cet effet.
L'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, le mémoire en réponse étaient également consultables sur le site internet de la Ville : http://www.pontpean.fr
L'information relative à la mise à disposition du public est parue dans les supports suivants :

- Ouest France, 23 juin 2016
- 7 Jours-Les Petites Affiches, 24/25 juin 2016
- Site internet de la commune
- Panneaux d'informations de la commune.

Au regard du bilan annexé à la présente délibération, il apparaît que les modalités de la mise à disposition définies par la délibération du Conseil Municipal du 7 juin 2016 ont bien été mises en oeuvre.

Cette mise à disposition a permis aux habitants de prendre connaissance de l'étude d'impact, de l'avis de l'Autorité Environnementale de l'État et du mémoire en réponse concernant le projet de création la ZAC Centre/Fontaine Blanche/Bétuaudais.
Le registre d'observation a fait état de remarques concernant toutes un terrain riverain du projet de périmètre de l'opération. Elles concernent le stationnement et la manœuvre de véhicules ainsi que le positionnement d'un ouvrage de relevage des eaux usées.
Dans le cadre des études de réalisation de la ZAC, l'optimisation du stationnement et de l'accès aux parcelles AH190 et 191 ainsi que le traitement des ouvrages relatifs aux eaux usées seront abordés finement au stade de l'avant-projet qui sera produit en 2017.
Ces remarques ne remettent pas en cause les conclusions de l'étude d'impact réalisée, ni donc à fortiori la création de la ZAC projetée.
Le bilan de mise à disposition du public sera tenu à disposition du public à la mairie de Pont-Péan pendant une durée d'un an, ainsi que sur le site internet de la commune de Pont-Péan.

Le Conseil Municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.122-1 et R.122-11,
Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R.311-2,
Vu l'étude d'impact,
Vu l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement en date du 24 juin 2016,
Vu la délibération du 7 juin 2016 précisant les modalités de la mise à disposition de l'étude d'impact,
Vu le rapport tirant le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact,
Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- Prend acte des conditions dans lesquelles a été effectuée la mise à disposition du public de l'étude d'impact relative au projet de de ZAC Centre - Fontaine Blanche - Bétuaudais.
- Approuve le bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact et les modalités selon lesquelles il sera tenu à disposition du public.
- Charge monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Acte certifié exécutoire :
Affiché en Mairie le : 6 octobre 2016

Pour copie conforme, en Mairie, le 6 octobre 2016

Le Maire,

Jean-Luc GAUDIN

MAIRIE DE PONT-PEAN
35 Ille-et-Vilaine

Envoyé en préfecture le 07/10/2016
Reçu en préfecture le 07/10/2016
Affiché le
ID : 035-213503634-20161004-2016_117-DE

DÉPARTEMENT

COMMUNE

Registre de concertation du public

Cocher la case correspondante

- ☐ Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
- ☐ Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- ☐ Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
- ☐ Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
- ☐ Opération d'aménagement
- ☐ Autre

Relatif à : Mise à disposition du public de l'étude d'impact et de l'avis rendu par l'autorité environnementale de l'Etat portant sur le projet de création de la ZAC Centre / Fontaine Blanche / Bétwandais

Lieu de la concertation : Mairie de Pont-Péan

Berger Levrault

Envoyé en préfecture le 07/10/2016
Reçu en préfecture le 07/10/2016
Affiché le
ID : 035-213503634-20161004-2016_117-DE

Registre de concertation du public

Concertation préalable à : Avis de mise à disposition du public de l'étude d'impact et de l'avis rendu par l'autorité environnementale de l'Etat portant sur le projet de création de la ZAC Centre / Fontaine Blanche / Bétuandais

En exécution de la délibération du (1) Conseil Municipal n° 2011-53 et 2016-70

en date du 3 mai 2011 et 7 juin 2016

je soussigné(e) (2) Jean-Luc GAUDIN, Maire de Pont-Péan,

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public.

du 4 juillet 2016 au 16 septembre 2016

À Pont-Péan, le 24 juin 2016

signature

Le Maire,
Jean-Luc GAUDIN

MAIRIE DE PONT-PÉAN
35 Ille-et-Vilaine

(1) Conseil Municipal
Comité Directeur
Conseil Communautaire

(2) Maire de..., Président du..., Préfet de...

ref. 501 071 Berger-Levrault (1404), tél. 05 83 58 85 85

...RY aurélie -> la petite betuaudais -> AH190 / AH191

...eure véhicules -> REMARQUE PROJET BETUAUDAIS

... communal qui conduit à notre domicile, ne permet pas
... véhicules. Ces marches arrières de plus de 100 mt
... pour nous permettre de rattraper la voie de circulation
...culation. De plus, la voie n'est pas éclairée et la
...délicate l'hiver. Nous souhaiterions qu'une voie
... intégrée au projet pour permettre les manoeuvres

... nos véhicules se fait devant le portail pour notre
...ne place de stationnement aménagée par mes soins,
... de parcelle (champs) prêtée par l'agriculteur.
...artie intégrante du projet d'aménagement, nous
... de stationnement actuelle (celle mise à disposition
...rien n'est prévu en ce sens. Nous serons dans
... stationner nos véhicules l'un derrière l'autre
... . Nous souhaiterions que deux places de
...évues dans le cadre du projet. Nota, nous avons
...ner sur notre parcelle car celle ci ne le permet

-> Dans la présentation initiale du PLU, une fosse de...
usées était positionnée devant notre entrée, à proxim...
Connaissant les problèmes d'odeurs que pose cet équ...
déjà émis dans un précédent registre, cette remar...
son déplacement.
Dans le cadre de la présentation du projet ZA...
la fosse de relevage EU n'apparait plus. C'est ...
doute du maintien de cette fosse au même ...
émettons cette même remarque pour son dépl...
la proximité de notre domicile. Sachant que...
seule habitation en bas de parcelle, il appar...
positionner l'équipement à un autre emplacement...
d'impacter les propriétés existantes.

Le Lundi 22 Août 2016

*DESNOS gwenaël. GARCHERY aurélie -> la petit...
AH190 / AH191 -> tel: 0635440999

Accès à la parcelle AH190 -> REMARQUE PROJE...

-> La parcelle AH190 est un terrain de loisirs ...
quotidiennement. (stockage de bois. animaux.
Cette parcelle a un accès extérieur enreg...
au registre qui se fait depuis le GR. Cet...

ile → REMARQUE PROJET BETUAUDAIS

qui borde le projet betuaudais et permet
omicile est composé d'une voie goudronnée
un fossé très profond qui s'écoule par
sert de drain de champs et n'a pas
der. Nous souhaiterions dans le cadre du
fossé soit busé car il est dangereux et que
oit refaite.

ût 2016
/ GARCHERS aurelie. la petite betuaudais
tel 0635990333

e → Notre accès privatif ne nous permet pas actuellement,
a l'intérieur de notre parcelle et nos voitures
ées devant notre entrée. Nous aimerions acquérir
rdent notre domicile pour agrandir notre parcelle
. Le petit bout que nous souhaitons acquérir
, projet d'aménagement. Cette acquisition est

Envoyé en préfecture le 07/10/2016
Reçu en préfecture le 07/10/2016
Affiché le
ID : 035-213503634-20161004-2016_117-DE

territoires PUBLICS
opérations d'urbanisme équipements publics

Pont-Péan

Commune de Pont Péan

ZAC CENTRE/FONTAINE BLANCHE/BETUAUDAIS

BILAN DE LA CONCERTATION

Septembre 2016

Envoyé en préfecture le 07/10/2016
Reçu en préfecture le 07/10/2016
Affiché le
ID : 035-213503634-20161004-2016_117-DE

Sommaire

1 – Objet de l'opération 2

2 – La mise à disposition de l'étude d'impact 3

2.1 – La procédure mise en place 3

2.2 - Le registre d'observations 3

Conclusion 5

ANNEXES 6

Envoyé en préfecture le 07/10/2016
Reçu en préfecture le 07/10/2016
Affiché le
ID : 035-213503634-20161004-2016_117-DE

1 – Objet de l'opération

La commune de Pont-Péan est une des plus petites communes de Rennes Métropole de par sa superficie. Néanmoins, elle possède des atouts (proximité de Rennes, accès rapide par la RN 137, paysages et patrimoine de qualité) pour poursuivre son développement.

Afin de contribuer à l'effort collectif de production de logements sur son territoire dans les objectifs du PLH en cours de révision et du SCOT, la commune de Pont Péan a décidé de lancer un nouveau projet d'urbanisation multi-sites sur les secteurs Centre/Fontaine Blanche/Bétuaudais, voué majoritairement à l'habitat et aux activités de commerces et services, en n'oubliant pas d'intégrer à la réflexion les questions liées au développement durable, aussi bien au niveau de l'aménagement que des programmes de logements.

Les objectifs généraux, définis par la Commune, pour la future opération d'aménagement, peuvent être formulés de la manière suivante :

- Répondre aux besoins de l'habitat en tenant compte tant du souhait de la commune de maîtriser son développement démographique et d'intégrer les orientations définies par le programme local de l'habitat de Rennes Métropole,
- Développer un éco-quartier (économie de foncier, économie d'énergie, formes urbaines, déplacements doux, récupération des eaux pluviales, maintien de la trame paysagère…)
- Conforter l'offre commerciale du centre bourg,
- Réfléchir au parcours résidentiel des personnes âgées ou personne en situation de handicap,
- Organiser le traitement des entrées de bourg sur la RD 36,
- Aménager l'axe rue de Bellevue-rue du chemin vert,
- Redéfinir la place faite aux différents modes de déplacements et assurer des liens avec les pôles structurants de la commune,
- Offrir un espace favorable au bien-être physique et psychique des habitants,
- Prendre en compte les besoins en équipements publics,
- Permettre de renforcer le pôle culturel du site de la mine.

La maîtrise de la consommation de l'espace naturel et agricole tout en répondant à la demande en logements reste un objectif prioritaire. Le choix de réaliser une opération de renouvellement permettant une densification du centre et des dents creuses ainsi qu'un développement urbain maitrisé au travers du site de la Bétuaudais doit permettre de répondre à cet objectif pour les années à venir sur la commune. Les 3 sites concernés représentent une superficie de 19,7 ha.

Envoyé en préfecture le 07/10/2016
Reçu en préfecture le 07/10/2016
Affiché le
ID : 035-213503634-20161004-2016_117-DE

2 – La mise à disposition de l'étude d'impact

2.1 – La procédure mise en place

Les modalités de la mise à disposition de l'étude d'impact sont prévues aux articles L122-1-1 et R122-1 du code de l'environnement.

Par délibération en date du 7 juin 2016, le conseil municipal de Pont-Péan a approuvé les modalités de la mise à disposition du public de l'étude d'impact relative au projet de ZAC Centre/Fontaine Blanche/Bétuaudais.

Conformément aux articles L.122-1-1 et R.122-11 du Code de l'Environnement, le dossier de création de la ZAC Centre/Fontaine Blanche/Bétuaudais, constitué de l'étude d'impact, de l'avis de l'autorité environnementale et du mémoire en réponse a été mis à disposition du public préalablement à son approbation à compter du 4 juillet 2016 jusqu'au 16 septembre 2016, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00, le samedi de 9h00 à 12h00 en Mairie de Pont-Péan – à l'accueil – 2, avenue du chemin vert – 35131 PONT-PEAN (nota : fermé le samedi en juillet et août).

Toute personne a pu consigner ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

L'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, le mémoire en réponse étaient également consultables sur le site internet de la Ville : http://www.pontpean.fr

L'information relative à la mise à disposition du public est parue dans les supports suivants :

- Ouest France, 23 juin 2016
- 7 Jours-Les Petites Affiches, 24/25 juin 2016
- Site internet de la commune
- Panneaux d'informations de la commune.

A l'expiration du délai de mise à disposition du public, le conseil municipal délibérera sur le bilan de la mise à disposition de ces documents. Le bilan sera lui-même tenu à disposition du public à la mairie de Pont-Péan et sera accessible sur le site internet de la commune de Pont-Péan pendant une durée d'un an.

2.2 - Le registre d'observations

Un registre d'observation a été tenu à disposition du public en mairie de PONT PEAN pendant toute la durée de la mise à disposition du public de l'étude d'impact soit du 04/07/2016 au 16/09/2016.

Plusieurs observations y ont été consignées. Elles sont regroupées ci-après par thèmes et reprises intégralement en annexe.

Envoyé en préfecture le 07/10/2016
Reçu en préfecture le 07/10/2016
Affiché le
ID : 035-213503634-20161004-2016_117-DE

Thème n°1 : Stationnement et manœuvre de véhicule

Plusieurs remarques émanant d'un couple de riverains du projet, habitant à La Petite Bétuaudais fait état de questions liées au stationnement et à l'accès à leur terrain :

- Le chemin communal, inclus dans le projet d'aménagement, qui conduit à leur domicile ne permet pas la manœuvre des véhicules et impose des marches arrières sur plus de 100 ml. Il est demandé l'aménagement d'une aire de retournement sur ce chemin.
- Le stationnement des véhicules n'est pas n'est pas aisé sur le terrain de ces personnes et le projet impacte un terrain voisin sur lequel une place de stationnement avait été aménagée avec l'accord du propriétaire. Il est souhaité que deux places de stationnement soient créées dans le cadre du projet, le stationnement de deux véhicules l'un derrière l'autre s'avérant impossible dans la configuration actuelle du terrain.
- Pour remédier aux questions de stationnement et d'accès à leur terrain, ces riverains proposent d'acquérir 100 m² dans l'emprise du projet d'aménagement.
- La parcelle AH190 est un terrain de loisirs utilisés quotidiennement par ces riverains. Cette parcelle a un accès depuis le chemin de randonnée. Cet accès sera rendu difficile par le projet d'aménagement. Le souhait est de retravailler cet accès dans le cadre de la ZAC.
- L'accès au terrain de ces riverains se fait par une voie « vieillissante » avec un fossé très profond qui s'écroule à certains endroits. Il est souhaité une reconfiguration de la voie d'accès et un busage du fossé.

Réponses Apportées :

- En ce qui concerne la question du retournement des véhicules et d'un nouveau traitement de sa géométrie (revêtement, fossés), le chemin d'accès aux parcelles AH190 et AH191, n'est pas inclus dans le périmètre de l'opération, hormis dans le carrefour avec le chemin orienté Est/Ouest. La reconfiguration de celui-ci sera donc à étudier avec les services techniques de la ville de Pont Péan en marge du projet.
- Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC, il sera étudié la possibilité d'optimiser le stationnement et l'accès sur les parcelles AH190 et 191. En fonction des études menées sera déterminé si une cession de terrain est envisageable pour faciliter le stationnement sur la parcelle AH191 et l'accès à la parcelle AH190. Toutefois, aucun engagement ne peut être pris à ce stade dans la mesure où ni la commune, ni son aménageur n'est propriétaire de la parcelle contigüe.

Envoyé en préfecture le 07/10/2016
Reçu en préfecture le 07/10/2016
Affiché le
ID : 035-213503634-20161004-2016_117-DE

Thème n°2 : Relevage des eaux usées

Une remarque émanant d'un couple de riverains du projet, habitant à La Petite Bétuaudais porte sur le relevage des eaux usées :

- Le PLU prévoyait initialement de positionner un poste de relevage des eaux usées devant la parcelle AH191, à proximité du portail de ces riverains. Le projet de la ZAC Centre/Fontaine Blanche/Bétuaudais ne fait plus apparaître ce poste de relevage. Il est demandé que son emplacement ne soit pas positionné, à terme, à proximité du terrain concerné et plus généralement près des propriétés existantes.

Réponses apportées :

- Les intentions en matière d'assainissement ont fait l'objet d'études préalables au stade du dossier de création de ZAC. Celles-ci n'ont, cependant, pas déterminées avec précision l'emplacement des ouvrages d'assainissement et notamment d'éventuels postes de relevage. Ce sont les études de réalisation de ZAC qui seront réalisées en 2017 qui détermineront au stade avant-projet les emplacements précis. La proximité des habitations existantes sera bien entendu étudiée dans le cadre du projet et les implantations seront déterminées en fonction du bâti existant et du futur projet.

Conclusion

Au regard du présent bilan, il apparaît que les modalités de la mise à disposition définies par la délibération du Conseil Municipal du 7 juin 2016 ont bien été mises en oeuvre.

Cette mise à disposition a permis aux habitants de prendre connaissance de l'étude d'impact, de l'avis de l'Autorité Environnementale de l'État et du mémoire en réponse concernant le projet de création la ZAC Centre/Fontaine Blanche/Bétuaudais

Le registre d'observation a fait état de remarques concernant toutes un terrain riverain du projet de périmètre de l'opération. Elles concernent le stationnement et la manœuvre de véhicules ainsi que le positionnement d'un ouvrage de relevage des eaux usées.

Dans le cadre des études de réalisation de la ZAC, l'optimisation du stationnement et de l'accès aux parcelles AH190 et 191 ainsi que le traitement des ouvrages relatifs aux eaux usées seront abordés finement au stade de l'avant-projet qui sera produit en 2017.

Ce bilan est destiné à être entériné par délibération du Conseil Municipal du 4 octobre 2016.

Envoyé en préfecture le 07/10/2016
Reçu en préfecture le 07/10/2016
Affiché le
ID : 035-213503634-20161004-2016_117-DE

ANNEXES

- ***Annexe n°1 : Avis de publicité***

- ***Annexe n°2 : Extraits du registre des observations***

Envoyé en préfecture le 07/10/2016
Reçu en préfecture le 07/10/2016
Affiché le
ID : 035-213503634-20161004-2016_117-DE

Courrier des lecteurs

Ouest-France Ille-et-Vilaine
Jeudi 23 juin 2016

Loi Travail : « Contre les méthodes utilisées »

De M. Le Thuant (Morbihan) :

« Il est plus difficile mais bien plus réaliste de défendre les intérêts des salariés dans une entreprise où la position d'un syndicat responsable est imprégnée des réalités économiques qui bousculent toute idéologie autoritaire ou radicalisme.

Des partenaires sociaux engagés mais respectueux des personnes et des institutions. La rue ne leur appartient pas et de ce rapport de force « enflammé » les dégâts seront inchiffrables pour l'ensemble des Français qui seront marqués par cette forme de liberté qui utilisée par n'importe qui pour faire n'importe quoi.

Que tout « ça » se termine par la mort d'un syndicat qui n'est plus crédible ou la chute d'un gouvernement déjà annoncée, il faudra bien se relever une fois encore. Ce sera la volonté de cette grande majorité de citoyens, pour ou contre la loi Travail, mais qui désapprouvent avec force les méthodes utilisées. »

Loi Travail : qui va payer ?

M. Touzé de Rouans (Loire-Atlantique) :

« L'action syndicale est légale. Ce qui l'est moins c'est de faire des feux de palettes ou de pneus qui entraînent de graves détériorations qui demandent des réparations onéreuses... Alors qui va payer ? Bien sûr nous les contribuables... sauf si une autorité pouvait demander et obtenir que ces frais soient à la charge des syndicats dont les responsables pourraient interdire ces pratiques à leurs adhérents. »

■ Notre adresse : « Courrier des Lecteurs - Ouest-France - 35051 Rennes cedex 9 ». Sur vos lettres, veuillez mentionner vos nom, adresse, et éventuellement numéro de téléphone, y compris lorsqu'il s'agit de courriels. Aucun courrier anonyme ne sera pris en compte. En revanche, nous respectons les demandes d'anonymat lors de la publication.

Livres

HISTOIRE

Jean Peltier fils de la révolution américaine

L'armateur préféré de Beaumarchais... Jean Peltier Dudoyer, Tugdual de Langlais, *Editions Coiffard*, 344 p., 35 €.

« En s'embarquant sur le *Ferdinand de Lesseps*, en 1958, pour l'océan Indien, où il va faire son service militaire, Tugdual de Langlais est loin d'imaginer qu'il reprend le chemin de ses ancêtres : les frères Peltier, Louis puis Jean, personnage central du livre, et le fils de celui-ci, le corsaire Marie-Étienne Peltier », écrit le professeur Donald Spinelli, de l'université de Detroit. C'est par hasard que l'auteur découvre peu à peu le passé de sa famille, les états de service de Marie-Étienne Peltier, corsaire de la République, mort à Madagascar, et le rôle du père de celui-ci : l'armateur Jean Peltier. Il a fallu plus de dix années de recherches à Tugdual de Langlais, son descendant qui a débuté comme pilotin de la marine marchande et connaît bien l'outre-mer, pour rassembler, vérifier et structurer ce récit historique, le plus complet à ce jour sur Jean Peltier, dit Peltier Dudoyer. En 2005, la Société américaine des fils de la Révolution a reconnu sa participation à l'indépendance des États-Unis.

ESSAI

Enquête sur les réseaux Poutine

La France Russe, Nicolas Hénin, *Fayard*, 320 pages, 19 €.

Pourquoi un parlementaire français piétine-t-il la politique de son pays, rencontre un dictateur, reconnaît un référendum illégal et tient un discours façonné à Moscou ? Comment se fait-il que vos réseaux sociaux soient envahis d'articles partagés par vos amis mais financés par le Kremlin ? Saviez-vous que les services de renseignement russes consacrent à la France autant de moyens que lors de la Guerre froide ? Comme du temps du Komintern, où l'Union soviétique finançait des « partis frères », Moscou achète aujourd'hui ses soutiens. Cette enquête décrypte ce qu'est le poutinisme considéré par certains comme un modèle de civilisation, révèle les revirements spectaculaires d'hommes politiques de premier plan, les opérations d'espionnage du Kremlin et sa guerre de propagande. L'objectif de Poutine : fragiliser l'opinion publique française, briser la solidarité au sein de l'Europe et faciliter l'accession au pouvoir d'un parti populiste. Quitte à faire plonger le monde dans une nouvelle guerre froide.

FRAGMENTS

Les miscellanées poétiques d'Eugène Nicole

Le silence des cartes, Eugène Nicole, *éditions de l'Olivier*, 15 €.

« Pendant des mois, j'ai scruté ces cartes et imaginé le monde dont elles constituaient la figuration réelle et simplifiée. » Ce livre rassemble des textes très divers d'Eugène Nicole : fragments d'histoires, notes historiques, poèmes en vers ou en prose, citations d'écrivains admirés, vignettes et images mises en mots. Tout dans ces miscellanées poétiques ramène aux îles Saint-Pierre, Miquelon et Langlade, à l'archipel perdu dans l'Atlantique nord, inépuisable source de rêverie. On y retrouve les thèmes chers à Eugène Nicole, ceux de l'enfance et de l'insularité, et les coulisses du théâtre de *L'œuvre des mers*.

HISTOIRE

Le désastre de la dernière croisade

Avis administratifs

AVIS DE CONCERTATION DU PUBLIC

Par délibération du 14 juin 2016, le conseil municipal de Pacé a décidé d'ouvrir la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté centre-bourg-Clais-Touraudière. En application de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme, cette délibération définit les modalités de concertation de la façon suivante :

- affichage de la présente délibération en mairie de Pacé,
- publication d'un avis de concertation public dans un journal d'annonce légale et tout support d'information de la commune de Pacé,
- organisation d'une ou plusieurs réunions publiques à un stade suffisamment avancé des études préalables pour porter à connaissance suffisamment d'éléments d'analyse,
- mise à disposition du public, au sein du service aménagement et urbanisme de la commune de Pacé, 11, avenue Brizeux à Pacé, d'un document de présentation alimenté au fur et à mesure par l'avancement des études,
- mise à disposition du public, au sein du service aménagement et urbanisme de la commune de Pacé, 11, avenue Brizeux à Pacé, d'un registre à feuillets non mobiles permettant de consigner l'ensemble des observations, remarques et suggestions du public.

Un bilan de la concertation sera tire et présenté lors d'un conseil municipal.

Commune de PONT-PEAN 35131

Mise à disposition du public de l'étude d'impact et de l'avis rendu par l'autorité environnementale de l'Etat portant sur le projet de création de la Zac Centre/ Fontaine Blanche/Bétuaudais

AVIS

Par délibérations en date du 3 mai 2011, le conseil municipal de Pont-Péan a approuvé les objectifs généraux et les modalités de la concertation relatifs aux études préalables des projets d'aménagement centre-ville/Bellevue et Bétuaudais/Cormiers/La Mine.

Ces études préalables ont finalement permis d'envisager un projet de Zac multi-sites qui se developpera sur trois secteurs : le Centre, La Fontaine-Blanche et la Bétuaudas et dont l'appellation sera la Zac Centre/Fontaine Blanche/Bétuaudais.

Par délibération en date du 7 juin 2016, le conseil municipal de Pont-Péan a approuvé les modalités de la mise à disposition du public de l'étude d'impact relative au projet de Zac Centre/Fontaine Blanche/Bétuaudais.

Conformément aux articles L.122-1-1 et R.122-11 du Code de l'environnement, l'étude d'impact du projet de Zac Centre/Fontaine Blanche/Bétuaudais ainsi que l'avis de l'autorité environnementale seront mises à la disposition du public à compter du 4 juillet 2016 jusqu'au 16 septembre 2016, le lundi de 13 h 30 à 17 h 00, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de Pont-Péan, à l'accueil, 2, avenue du Chemin-Vert, 35131 Pont-Péan (nota : fermé le samedi en juillet et août).

Toute personne pourra consigner ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

L'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale seront également consultables sur le site internet de la ville : http://www.pontpean.fr

A l'expiration du délai de mise à disposition du public, le conseil municipal délibérera sur le bilan de la mise à disposition de ces documents. Le bilan sera lui-même tenu à disposition du public à la mairie de Pont-Péan et sera accessible sur le site internet de la commune de Pont-Péan pendant une durée d'un an.

Pont-Pean, le 20 juin 2016
Le Maire,
Jean-Luc GAUDIN.